

**DEGATS CAUSES PAR LES INONDATIONS 2018**  
**PIECES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION**  
**(ETAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL/CONSEIL REGIONAL)**

- **Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques**
  
- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**
  
- **Aide exceptionnelle du Conseil départemental aux communes sinistrées**
  
- **Fonds d'urgence du Conseil régional (uniquement pour les collectivités reconnues CATNAT).**

--

**LES DOSSIERS SONT A DEPOSER EN 5 EXEMPLAIRES**  
**DANS LES 2 MOIS QUI SUIVENT LA SURVENANCE DE L'EVENEMENT**

- **une lettre de demande**
  
- **une note explicative** précisant :
  - la nature des dégâts et le détail des travaux envisagés (joindre des photographies et si possible des photographies avant travaux et avant l'événement climatique)
  - l'échéancier de réalisation des travaux ;
  - la localisation précise des dégâts (joindre des plans).
  
- **un tableau récapitulatif précisant la localisation des travaux (avec indications des noms et numéros des voies et chemins concernés), leur description, les travaux réalisés en urgence et les travaux restants à réaliser** signé par le Maire /le Président
  
- **les devis descriptifs détaillés, ou l'évaluation détaillée des travaux ;**
  
- **le plan de financement prévisionnel**
  
- **la délibération** du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI (*ou à défaut le projet de délibération et la date de réunion du prochain conseil municipal*) :
  - adoptant l'opération et précisant ses modalités de financement
  - autorisant le Maire / le Président à déposer les demandes de financements.